

5<sup>ème</sup> édition - 2023

Ce concours photographique vise à promouvoir le territoire du Parc naturel régional (PNR) de la Sainte-Baume, ses femmes et ses hommes, ses patrimoines (naturels, bâtis, culturels...) et ses espaces remarquables. Les photographies lauréates viendront enrichir l'actuelle exposition itinérante « *Reflex Sainte-Baume, le PNR au travers de l'objectif... participatif* » (plus d'informations sur <https://www.cddpnrsaintebaume.fr/nos-actions-nostres-actions/concours-et-exposition-photo/>) exposée dans les différentes communes du territoire du Parc de la Sainte-Baume tout au long de l'année. Elles figureront également dans le Calendrier de l'année 2024.

### Comment participer ?

Les participants devront envoyer **avant le 15 septembre 2023** minuit, par mail à l'adresse suivante : [aude.mottiaux@pnr-saintebaume.fr](mailto:aude.mottiaux@pnr-saintebaume.fr) une photographie prise par leur soin sur le territoire du Parc naturel régional de la Sainte-Baume pouvant s'inscrire dans l'un des **trois thèmes retenus** :

1	2	3
Lumières insolites	Métiers du terroir	Identités provençales

Les participants devront indiquer :

- En objet du mail : « **Concours PHOTO 2023** »
- Dans le corps du message : leur **prénom, nom, code postal** et commune ainsi que leur **téléphone** en fournissant des informations exactes. À tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées.
- En pièces jointes :
  - La/les **photo(s)** en 300 dpi  
Les candidats sont autorisés à déposer une et une seule photo par catégorie mais peuvent contribuer à chacune d'elles. C'est donc un maximum de 3 photos qui peuvent être adressées.
  - Un document précisant :
    - La/les **légende(s)** (titre de la photo)
    - Une **indication** précise du lieu où la/les photos a/ont été prise(s)
    - Une **note d'intention** présentant ce qui a voulu être dit au travers du cliché soumis

Les photographes âgés de moins de 21 ans peuvent le préciser lors de la soumission des photos pour concourir sur les trois thèmes dans une catégorie à part, réservée aux « **Jeunes talents** ».

Une catégorie « **Coup de cœur** » récompensera les clichés non primés, en les intégrant également à l'exposition photographique itinérante.

## Spécificité des photographies

Les participants devront également s'assurer lors de l'envoi de leur photographie que les conditions suivantes sont respectées :

- Les photographies (couleur et/ou noir et blanc) devront être au format jpeg, **en 300 dpi**, d'une taille de 4 000 x 2 700 pixels minimum. Il peut s'agir de portraits, paysages, photos aériennes, souterraines, macro, artistiques, ou autres. Tous les genres sont permis.
- Nous attirons l'attention des photographes sur les **droits à l'image et droits de publication** concernant les portraits et les bâtiments privés pour lesquels sont nécessaires des autorisations du ou des photographiés ainsi que des propriétaires privés. Si la photographie représente un ou des enfants, le participant devra avoir obtenu l'autorisation de ses parents afin de permettre aux organisateurs du concours d'utiliser cette photographie.
- Les photographies **ne devront pas porter atteinte**, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence.
- Les photographies envoyées devront être **libres de droit** pour les actions de communication institutionnelle du Parc naturel régional de la Sainte-Baume. Elles resteront propriété du photographe qui pourra les utiliser à son gré (droits d'auteur inaliénables).  
En participant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur les supports papiers et numériques du Parc naturel régional de la Sainte-Baume et de son Conseil de Parc : pages Facebook (<https://www.facebook.com/pnrsaintebaume/>), Instagram (<https://www.instagram.com/pnrsaintebaume/>) & LinkedIn (<https://www.linkedin.com/company/parc-naturel-régional-de-la-sainte-baume/>), chaîne youtube (<https://www.youtube.com/@pnrsaintebaume>) et sites web ([www.pnr-saintebaume.fr](http://www.pnr-saintebaume.fr) & [www.cddpnrsaintebaume.fr](http://www.cddpnrsaintebaume.fr)) notamment, sur lesquels seront partagées les photographies des participants.

## Récompenses

Les prix seront attribués aux 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> par catégorie.

Les clichés des lauréats pourront intégrer les divers supports de communication du Parc naturel régional de la Sainte-Baume.

## Critères de sélection

Un jury de sélection composé de photographes professionnels, d'élus, de techniciens du Parc et de membres du Conseil de Parc, se réunira pour sélectionner les lauréats, selon les critères suivants :

- Qualité des photos proposées dans la sélection
- Vision documentaire et artistique
- Connaissance du territoire de la Sainte-Baume

## Calendrier

Lancement du concours photographique : 1<sup>er</sup> avril 2023  
Date butoir de réception des photos : 15 septembre 2023  
Sélection des lauréats : début octobre 2023  
Présentation de l'exposition photographique : janvier 2024

Une autre vie s'invente ici